

PRIX DE L'ABONNEMENT
pour LYON et le DÉPARTEMENT DU RHÔNE.
16 francs pour trois mois,
22 francs pour six mois,
64 francs pour l'année.
Hors du Département, 1 f. de plus par trimestre.



LE CENSEUR,

JOURNAL DE LYON.

ON S'ABONNE :
A LYON, au Bureau du Journal, rue des Celestins, n° 6, au 1^{er}.
A PARIS, chez MM. LEJOLIVET et COMP^o, directeurs de l'Office - Correspondance, rue Notre - Dame - des - Victoires, n° 46, et chez M. DEGOUVE - DENUNCQUES, rue Lepelletier, 3.
Les lettres et envois concernant la rédaction doivent être adressés, francs de port, à M. RITTIEZ, rédacteur en chef du journal.

LE CENSEUR paraît tous les jours excepté le dimanche. — Il donne les nouvelles VINGT-QUATRE HEURES avant les journaux de Paris.

LYON, 10 DÉCEMBRE 1846.

QUESTIONS MUNICIPALES.

(5^e Article.)

RAPPORT DE M. LE MAIRE.

Un des plus agréables privilèges attachés aux fonctions de maire d'une grande ville est celui qui consiste à pouvoir allumer en son propre honneur une large cassolette chargée d'encens, à la voir fumer, à s'enivrer des parfums qu'on a soimême préparés. Grâce à une vieille figure de rhétorique, on donne aux autres des éloges dont on prend la plus grande part, et en énumérant aux conseillers municipaux les améliorations qu'ils ont réalisées, on leur rappelle tout naturellement qu'on est le premier d'entre eux. Ainsi vient de faire M. le maire de Lyon dans son rapport, en récapitulant les votes émis, les travaux exécutés depuis six ans qu'il est à la tête de l'administration.

Hélas ! qu'il serait facile de suivre ce rapport pas à pas, et qu'on en tirerait des conclusions différentes de celles présentées par M. Terme ! Dans la question de l'enseignement, les écoles mutuelles ont été sacrifiées au système monacal des frères ignorantins, aux exigences du clergé ; la société d'instruction élémentaire a été annihilée, ceux qui la président ne sont pas même nommés régulièrement ; les comités ne fonctionnent pas, et tout cela grâce à un mauvais vouloir évident. Des fonds ont été votés pour l'établissement d'une chaire d'économie industrielle et commerciale ; elle n'existe pas. On a donné satisfaction à l'opinion publique ; oui, par le vote ; mais par le fait, non. On a demandé au gouvernement une faculté de médecine ; il l'a refusée. Le collège est trop étroit, la ville possède le bâtiment du Petit-College qui pourrait servir de succursale ; elle l'abandonne, elle l'a laissé long-temps aux mains d'une congrégation. Elle a une bibliothèque magnifique ; les étages supérieurs sont dans un état de dégradation désespérant qui compromet l'existence d'immenses richesses scientifiques. On a demandé l'ouverture d'une salle le soir, afin que les ouvriers pussent venir consacrer à l'étude quelques heures de loisir ; la mairie ne s'en est pas occupée.

A propos du musée archéologique et du cabinet d'histoire naturelle, faut-il rappeler cette charmante villa romaine découverte il y a quelques mois à l'Observance, et indignement mutilée, abandonnée ? Faut-il parler des débris d'un immense étalage qui jonchent le sol d'un des massifs du Jardin-des-Plantes ?

Il est des questions que nous n'abordons qu'à regret, quand les plaintes des citoyens nous y forcent, et de ce nombre sont celles qui ont rapport à la prostitution. Suffit-il d'avoir voté une somme de 9,000 pour la visite sanitaire ? Le conseil a accordé le crédit ; l'administration n'a-t-elle d'autre devoir que celui de l'appliquer ? Ne doit-elle pas veiller et interdire les courses nocturnes, si dangereuses pour la jeunesse, si compromettantes pour la morale publique ? N'avons-nous pas été obligés d'élever la voix à vingt reprises afin de signaler le scandale et d'en demander la répression ?

Vous parlez des églises ; nous nous sommes expliqués déjà à cet égard. Des sommes énormes ont été données pour des travaux parfois inutiles, parfois de luxe, parfois encore mal entendus, auxquels les fabriques pouvaient faire face sans rien demander au budget, et ces prodigalités ont ajouté au déficit dont nous aurons à parler plus tard.

Osez-vous bien rappeler le crédit annuel voté pour l'entretien des promenades publiques, quand vous avez voulu couper Bellecour par une rue, quand vous laissez périr les Tilleuls, quand vous vous préparez à les mutiler encore en abattant sans pitié toute la rangée d'arbres qui borde la rue du Pérat, car c'est là votre projet ! Vous détruisez d'abord ; quant à replanter, vous en laisserez probablement le soin à d'autres, et, pour peu qu'ils sachent sur vos traces, la promenade des Tilleuls est perdue, sacrifiée, mais dites-nous donc à quels intérêts.

Le service du nettoyage est incomplet ; que de plaintes à cet égard ! Vous songez à faire un marché aux bestiaux à Perache ; vous manquez de ressources. Vous avez voulu créer sur sur la belle place des Terreaux un établissement au moins étrange pour le choix de la localité ; les tribunaux vous ont condamné à payer votre bétail. Vous avez ouvert la rue Bourbon, c'est vrai ; mais vous avez acheté cette amélioration trop cher, et, avec l'argent prodigué dans cette circonstance, vous auriez pu, en partie du moins, construire le marché promis à Saint-Georges.

La rue Imbert-Colomès a été élargie jusqu'à la Grande-Côte, reliée à la rue Neyret, et c'est là une amélioration réelle qui a changé la face d'une partie de ce quartier ; mais à celle-ci vous auriez dû en ajouter une autre qui pouvait être réalisée sans beaucoup de frais, grâce à un hasard qui résulte de la disposition des lieux. Le Jardin-des-Plantes manque d'issue dans sa partie supérieure, au nord-est surtout ; il est enveloppé de maisons qui lui interceptent l'air nécessaire aux arbres et aux plantes, et qui, en échange, lui envoient de la suie et de la fumée. Les habitants de toute la partie située au-dessus de la rue Imbert-Colomès, ceux de la Croix-Rousse, sont obligés de faire un long chemin pour arriver au Jardin, et, à l'angle de la rue Neyret et de la Grande-Côte, il y a un espace intérieur vide, entouré de baraques, au travers duquel il serait facile et peu coûteux d'ouvrir un passage qui conduirait directement, en droite ligne, au Jardin-des-Plantes, par un perron. Un pareil travail aurait le triple avantage de donner une porte au jardin qui n'en a pas de ce côté, de faire disparaître des bicoques d'un aspect assez disgracieux, et enfin de faciliter l'établissement d'un marché pour ce quartier qui en manque. On l'a dit souvent, le temps est la seule richesse des ouvriers ; cette partie de la cité en est peuplée, et c'est faire pour eux quelque chose d'utile et de profitable que de leur donner, à proximité de leurs habitations, un marché où ils peuvent trouver les denrées nécessaires de chaque jour.

Le percement de la rue Centrale est un projet dont la réalisation sera utile, comme tous ceux qui donneront de l'air et de la lumière à cet immense massif triangulaire dont la pointe s'étend jusqu'à la place de l'Hôpital, dont la base longe la rue

Grenette ; mais étiez-vous bien en position de vous engager dans une dépense qui dépassera deux millions ? Avez-vous calculé vos ressources, et n'aurez-vous pas à regretter d'avoir cédé à un moment d'entraînement ? C'est ce que nous verrons bientôt, quand il faudra emprunter pour faire face aux besoins du budget.

Vous parlez encore des trottoirs, et vous devriez pourtant avoir le bon goût de garder le silence à cet égard. Les avantages qu'ils présentent ne font pas question, nul ne les conteste ; mais de quel prix les avez-vous payés ? Que de faux calculs sur le système prétendu économique des annuités ! Est-il besoin de rappeler toutes les phases de cette affaire, toutes les luttes, les intrigues qui l'ont marquée ? Vous avez doté la ville d'une voie meilleure, c'est évident ; mais vous avez grevé le budget d'une dépense nouvelle beaucoup trop forte en raison du service obtenu.

Vous avez substitué le droit au poids au droit par tête sur les bestiaux, et vous avez eu l'honneur de voir le gouvernement étendre cette mesure à toute la France. Vous partiez d'un principe juste, mais comment l'avez-vous appliqué ? Nous avons été obligés de lutter énergiquement contre vous, de faire calculs sur calculs pour vous empêcher d'établir un droit trop élevé. Les matériaux que vous auriez dû fournir à la discussion, c'est nous qui les avons recueillis et imprimés. Vous avez cédé, mais pas complètement, par malheur ; toutes nos appréciations se sont trouvées justes, toutes nos prévisions se sont réalisées, et, grâce à notre ténacité, la taxe s'est trouvée plus forte après qu'avant le changement de système, et le prix de la viande a haussé.

Les travaux à frais communs entre l'Etat et la ville ont été poussés avec activité, nous le reconnaissons. Sans doute, il est beau de construire des quais, des ponts, d'élargir des voies de communication, de régénérer enfin ; mais la part d'influence que devait vous donner dans l'examen des plans la participation à la dépense, l'avez-vous obtenue ? et si vous l'avez obtenue, comment l'avez-vous exercée ? Le pont du Change a été construit sur un axe qui brise une belle ligne de perspective ; le quai Fulchiron présente vers le pont d'Ainay une pente énorme, qu'on pouvait éviter, qu'il faudra un jour racheter à grands frais ; et cette faute a été commise, dit-on, malgré l'ingénieur qui a dû céder devant des intérêts particuliers. Vous avez su, vous avez dû savoir ce qui se passait ; qu'avez-vous fait pour l'empêcher ?

Vous le voyez, en suivant votre rapport, il y a singulièrement à rabattre des éloges donnés à l'administration municipale. Dans un prochain article nous examinerons l'état financier de la cité, le déficit créé par des dépenses peu en harmonie avec les ressources, et la question de l'emprunt.

On annonce que M. le ministre du commerce, qui vient d'opérer par ordonnance quelques modifications au tarif des douanes, prépare, pour la session prochaine, un projet de loi destiné à apporter à l'état de choses actuel des modifications plus importantes, au nombre desquelles il faudrait compter

FEUILLETON DU CENSEUR. — 11 DÉCEMBRE.

LE BARBIER D'ARONA.

SOUVENIR D'UN VOYAGE AU LAC MAJEUR (1).

(Suite et fin.)

Du bourg d'Arona à la statue de saint Charles Borromée, il n'y a qu'une promenade courte et facile. On prend la route du Simplon en se dirigeant vers le nord ; à sa droite on a le lac dont on suit les bords, à sa gauche une colline boisée. Quand on a fait cinq à six cents pas, on commence à gravir la colline sur un chemin en zig-zag assez large et assez bien entretenu pour qu'une voiture puisse s'y hasarder. Parvenu à peu près au sommet de la rampe, on contourne un petit champ de vignes, et bientôt l'on se trouve entre une chapelle, à laquelle sont adossées quelques vieilles bâtisses, et la façade d'un château qui n'a de remarquable que son extrême simplicité. Alors, sur une verte prairie qui monte en pente rapide, s'ouvre devant vous une belle allée de marronniers dont l'extrémité aboutit à une petite esplanade, du centre de laquelle s'élève la statue du célèbre archevêque. Il est représenté en habit de simple religieux ; sa main gauche porte un bréviaire qui s'appuie contre sa poitrine ; de l'autre main il semble bénir le vaste pays qui se déroule devant lui. Sa tête, ses pieds, ses mains ont été coulés en bronze ; le reste est formé d'épaisses lames de cuivre. Dans l'intérieur, une colonne de pierre va atteindre à la hauteur du front. A cette colonne se rattachent de fortes barres de fer qui, partant de toutes les parties du corps, assurent la solidité du colosse. Cette masse imposante repose sur un énorme piédestal. De l'extrémité inférieure de l'allée de marronniers, on la voit se dessiner, verdâtre, moitié sur le flanc des montagnes, moitié sur l'azur du ciel.

Je connais des touristes qui, voyageant le mètre à la main, croiraient avoir perdu leur journée s'ils avaient omis de recueillir sur le papier descriptif de leurs impressions les dimensions rigoureusement exactes de tout monument, remarquable ou non, qu'ils ont visité depuis l'aube du jour. J'ai le bonheur de n'éprouver jamais pareille tentation. Je me contente de graver dans ma mémoire l'ensemble des ouvrages sortis de la main des hommes et qui ont vivement frappé mon imagination ; c'est bien assez qu'elle conserve un pareil dépôt, sans la surcharger de détails qui finiraient peut-être par obscurcir et brouiller toutes les images. Je déclare donc qu'il ne me prit nulle envie de m'assurer des diverses dimensions de la statue ; mais il y avait là un cicérone, et un cicérone tient à ne vous faire grâce de rien ; bon gré, mal gré, il me fallut donc l'entendre débiter le nombre de pieds, de pouces et de lignes de tous les membres du colosse. Toutefois, à mon air distrait et ennuyé, il jugea sans doute que je ne cherchais guère à profiter des minutieux renseignements qu'il me fournissait ;

je suppose même qu'il en fut piqué, car un instant après il me remit une carte où je trouvai, écrites au crayon, la plupart des proportions du monument. Je le regardai en souriant, et, pour me réconcilier avec lui, j'enfermai la carte dans mon portefeuille. Je dois donc à son opiniâtreté de pouvoir reproduire aujourd'hui ces proportions ; mais c'est à lui que je renverrai, le cas échéant, tout reproche d'inexactitude.

Piédestal.	36	pieds	3	pouces	lignes.
Statue.	78	—	—	—	—
Tour de la tête.	49	—	11	—	4
Largeur du visage.	7	—	6	—	—
Longueur des bras.	28	—	—	—	—
Hauteur du bréviaire.	43	—	4	—	2
Largeur du bréviaire.	6	—	6	—	—
Longueur du pouce.	4	—	5	—	—
Tour de l'habit.	55	—	—	—	—
Largeur du pied.	4	—	3	—	8

Ma curiosité était satisfaite, et j'étais sur le point de m'éloigner, quand le cicérone me proposa gravement d'aller me promener dans le bréviaire de la statue et m'asseoir dans son nez. Il me vantait les chances de cette excursion avec tant d'insistance, que j'eus quelque envie de jouir du magnifique point de vue qu'il me promettait d'un oeil de bœuf pratiqué à la hauteur des épaules. Je m'imaginai que je pourrais faire cette ascension comme on fait celle de la place Vendôme, au moyen d'un escalier tournant en spirale : erreur ! Il faut d'abord monter sur le piédestal, en se servant d'une échelle suspecte de fragilité, puis on se glisse dans l'intérieur par un trou que forme le bas de la robe en s'écartant un peu du pied droit. Alors on escalade la statue en s'aidant tantôt d'une seconde échelle posée presque perpendiculairement, tantôt des barres de fer qui l'attachent à la colonne. Dès que le cicérone m'eut fait connaître toutes les commodités de ce chemin, je me hâtai de renoncer aux chances de l'excursion, et je m'acquittai envers lui de cette *buona mane* dont l'espoir l'avait rendu si oppressé.

Nous venions de descendre l'allée des marronniers, et nous nous trouvions en face des vieilles bâtisses adossées à la chapelle. C'est là que se trouve la chambre où naquit le saint prélat. Le cicérone me proposa de la visiter. « Bien ! me dis-je ; cet homme a été content de la *buona mane*, car il ne cherche pas à économiser son temps avec moi. » J'acceptai sa proposition, et nous nous dirigeâmes vers les vieilles bâtisses. Arrivés là, il donna un coup de sonnette ; une porte s'ouvrit, et il me livra à un autre cicérone qui parut sur le seuil. Je considérai ce fait comme un véritable guet-apens. Il était évident que l'on conspirait contre ma bourse, et que je ne me tirerais pas de là sans y laisser une seconde *buona mane*. J'en pris pourtant mon parti avec gaieté. Quand on a livré sa montre au barbier d'Arona, on peut se résigner à tout, et je suivis le nouveau venu.

La chambre que l'on me montra est assurément antique. Les poutres et les solives du plancher ne sont pas revêtues de plâtre, et les parois n'ont jamais reçu aucune espèce d'ornements. Un linge imbibé du sang du prélat y est conservé dans une chasse de cristal, et l'on y voit l'empreinte de

la figure qui fut moulée immédiatement après sa mort.

En me retirant je laissai au seuil de la vieille bâtisse la seconde *buona mane*, puis je commençai à descendre lentement la colline, bien persuadé que ma bourse n'avait plus de dangers à courir. Je me trompais ; à l'angle du champ de vignes, une petite fille de huit à dix ans me présenta un plateau rempli de grappes de raisins fraîchement cueillies. J'en pris quelques grains : le moyen de résister à la séduction ! Cette enfant était gracieuse et belle comme les anges peints dans les fresques de l'Annonciata de Gènes ; ma bourse laissa échapper une troisième *buona mane*. La statue de saint Charles Borromée est l'ouvrage de Cerani, de Zanetta et de Falconi ; mais elle n'a certainement pas autant rendu à ces célèbres artistes qu'elle rend aux gens apostés autour d'elle pour rançonner les voyageurs.

Enfin, je pus m'acheminer paisiblement vers Arona sans tomber dans de nouvelles embuscades. Je ne m'approchai pas de la fameuse boutique sans éprouver un trouble facile à comprendre. La course que je venais de faire et ses divers incidents m'avaient distrait des tristes impressions que j'en avais emportées ; mais au moment de revoir ma montre entre les mains du barbier, elles revenaient m'assiéger en foule. Me voilà de nouveau devant lui. Mon premier regard, comme on le pense bien, fut pour ma montre. Depuis une heure les choses étaient bien changées, et j'éprouvai, je l'avoue, une agréable surprise. La caisse gisait dans la cassette entrouverte, mais tous les ressorts étaient réunis et avaient repris leur place accoutumée. Le barbier continuait gravement l'opération ; l'heure qu'il avait demandée pour achever la besogne n'avait pas suffi ; n'importe je n'avais plus devant les yeux l'effrayant spectacle de tous ces ressorts éparpillés sur la table vermoulue, et c'était déjà beaucoup.

Au bout de quelques instants, je vis mon Figaro porter la pointe de son outil dans l'intérieur de la montre, et j'entendis un léger frémissement, immédiatement suivi du bruit de la sonnerie. Quelle joie ! Je compte les coups : un, deux, trois, quatre... ; mais après ce nombre, silence, silence complet.

— Comment ! quatre ! m'écriai-je, quatre seulement ! mais l'horloge de la chapelle voisine vient d'en frapper huit !

Et, en même temps, je jetai un rapide coup d'œil sur le cadran de la montre, qui ne marquait que deux heures. Ainsi, il était huit heures, le cadran en marquait deux, et le timbre se contentait d'en sonner quatre. Quelle confusion, hélas ! et pour moi quel cruel désappointement ! Je m'étais trop hâté de me réjouir... Le barbier, sans se déconcerter, recommença plusieurs fois l'expérience et obtint toujours le même résultat. Je sortis de nouveau de la boutique, persuadé que c'en était fait de ma montre, car enfin, si elle s'obstinait à ne marquer que deux heures et à n'en sonner que quatre, c'était, au point de vue de l'utilité, tout comme si elle avait été réduite en mille morceaux.

J'allai visiter l'église paroissiale, qui domine tout le bourg, et j'y trouvai des tableaux d'André Appiani, de Marozzone et de Gaudeme Ferrari. André Appiani, le plus célèbre de ces artistes, naquit en 1750. En 1797 il fut nommé membre du corps législatif de la république cisalpine, et en 1802

(1) Voir le Censeur du 9 courant.

principalement une diminution du droit sur les fers et les fontes. Tout le monde sait dans quelles proportions considérables les besoins en ce genre se sont accrus depuis dix ans, ce que les rail-ways, les machines, les bâtiments à vapeur, etc., ont consommé de fer, cet aliment quotidien de l'industrie moderne. La protection nous a coûté fort cher à cet égard, et ce qu'elle nous coûterait encore, si les droits actuels étaient maintenus, est vraiment incalculable. C'est un tribut annuel de trente millions peut-être que l'industrie, dans toutes ses branches, et l'agriculture paient à quelques maîtres de forges. Ici, évidemment, la protection, qui n'a en vue qu'un petit nombre d'intéressés, pèse d'un poids trop lourd sur les intérêts généraux du pays, pour être maintenue dans son intégrité, et, quelque puissantes que soient les industries privilégiées, il faudra bien qu'elles cèdent devant l'impérieuse loi de la nécessité. D'ailleurs, il est possible de ménager encore la transition. Un mode de réduction qui ferait descendre graduellement, et d'année en année, les droits protecteurs à cette limite qui les transformerait en simples droits fiscaux, aurait ce double avantage de laisser aux intéressés le bénéfice du temps et de leur permettre de se préparer à la concurrence étrangère, et, d'un autre côté, d'assurer au pays, pour un avenir déterminé, les avantages d'une émancipation industrielle plus complète. C'est l'exemple que sir Robert Peel nous a donné dans cette réforme de la loi des céréales qu'il a accomplie avec tant de bonheur pour son pays, et nous ne voyons pas pourquoi le système qu'il a fait prévaloir en Angleterre ne serait pas appliqué en France pour la réduction des droits sur les fers et sur les fontes.

Le *Journal des Débats*, dans l'extrait suivant, cherche à préparer le public aux concessions que le ministère se dispose à faire aux compagnies de chemins de fer :

Le gouvernement ne saurait se méprendre sur les graves modifications qu'a subies la situation financière du pays depuis la session dernière. L'expérience a dû lui démontrer, en outre, que les ressources disponibles avaient été dépassées; il ne peut se dissimuler enfin que le développement de l'industrie métallurgique n'est pas en rapport avec les besoins actuels, et qu'il résulte de cet état de choses un surcroît de dépenses sur lequel on n'avait pas compté et des retards inévitables. Aussi, justement désireux de voir commencer l'exécution des lignes votées, il se montrerait disposé à modifier les cahiers de charges de quelques compagnies, de manière à les exonérer temporairement de l'exécution des portions les moins productives de leurs tracés. On limiterait ainsi la masse des travaux à terminer dans une certaine période, les charges des actionnaires se trouveraient par là diminuées, et il leur serait permis d'entrer en jouissance immédiate des produits de l'exploitation des parties dont on leur imposerait l'achèvement dans les délais prescrits par les lois de concession. Naturellement on allongerait la durée des concessions dans la proportion de l'ajournement qui aurait lieu pour certaines sections.

Telles seraient, disait-on, les bases sur lesquelles la discussion est ouverte avec les compagnies de Lyon à Avignon, de Bordeaux à Cette, et avec les compagnies de Versailles pour les chemins de l'Ouest.

On lit dans la *Revue Diplomatique* :

Pour éviter une fausse interprétation sur l'absence des ambassadeurs étrangers à la dernière fête donnée à l'hôtel des affaires étrangères, il importe de bien exposer les choses. Lorsque le gouvernement du roi a conclu, le 8 août 1850, le traité de commerce avec Hussein-Bey, la qualification donnée au bey dans ce traité était : *le prince du peuple, l'élite des grands, issu du sang royal, brillant des marques les plus brillantes et les vertus les plus sublimes, Hussein-Bey, maître du royaume d'Afrique*. La même qualification a été admise par la Sardaigne et par la Belgique, l'une dans son traité du 22 février 1852, l'autre dans son traité du 14 octobre 1850.

D'après ces précédents, il était tout naturel que le bey de Tunis, en arrivant à Paris, fût accueilli à la cour comme prince souverain. Néanmoins, l'ambassadeur de la Porte-Ottomane à Paris, le lendemain de la réception du bey par le roi des Français, parut disposé à demander ses passeports; mais, revenant sur une mesure si grave et qui ne pouvait être prise sans instruction particulière, S. Exc. se borna à protester verbalement auprès de M. Guizot, en se réservant d'en référer au sultan. En attendant, le bey ayant manifesté l'intention de fixer un jour pour la réception du corps diplomatique, les ambassadeurs, et en première ligne lord Normanby, déclara-

il entra dans le collège des doctes. J'avais vu à Milan et à Monza ses magnifiques peintures à fresque; j'avais admiré son Jupiter-Napoléon que le gouvernement a eu le bon esprit de conserver. Le souvenir de ces chefs-d'œuvre nuisit probablement à l'effet que produisit sur moi son tableau de la Nativité. Je n'hésitai pas à donner la préférence aux toiles de Gaudeme Ferrari.

Il fallait enfin reprendre pour la troisième fois le chemin de la boutique du barbier, mais ce ne fut pas sans me livrer à de graves réflexions. Dans le cas où je retrouverais la sonnerie et la cadran de ma montre au même point où je les avais laissés, il y avait lieu de désespérer de la science du barbier. Il était donc inutile de prolonger plus longtemps mon supplice. Le seul parti qui me restait à prendre, c'était de m'armer de philosophie, de me saisir de ma montre dans l'état où elle serait, et de retourner lestement en France pour chercher quelque habile horloger qui tentât de guérir le mal que le maladroit barbier avait peut-être aggravé. Sous l'influence de ces résolutions, je rentraï dans la boutique.

Le barbier était debout, ma montre à la main.

— Votre affaire est faite, me dit-il en italien avec cet air impassible que je lui connaissais; votre montre va mieux que jamais.

Je crus rêver; je lui fis répéter deux fois encore les mots que je venais d'entendre. Convenu à la fin que je ne dormais pas et que j'avais bien saisi le sens de ses paroles, je prends la montre; je m'assure qu'elle a retrouvé le mouvement; je compare l'heure qu'elle indique avec celle marquée sur le cadran de la chapelle voisine; je presse le bouton de la sonnerie: tout est en ordre, tout marche merveilleusement. O prodige! ô bonheur! mon ami, mon compagnon de voyage venait de m'être rendu. Honneur, cent fois honneur au barbier d'Arona!

— Et maintenant, dis-je à celui-ci d'un air radieux et en m'asseyant au milieu de sa boutique, encore à nous deux.

Je lui montrai en même temps mon menton vierge depuis trois jours de tout contact du rasoir. Je lui avais livré ma montre, je pouvais bien lui livrer mon menton. Aussitôt une nouvelle opération commença. La vérité m'oblige à déclarer qu'elle fut infiniment moins laborieuse que la précédente. Quand elle fut achevée, je demandai combien je devais pour tous les deus.

— *Quaranta soldi*, me répondit le barbier.

C'était trop peu. Mettre ses talents à un vil prix, c'est les rabaisser. Je lui donnai le double, et, de plus, je lui serrai la main en signe de reconnaissance.

Deux heures après, j'entraï dans la malle-poste pour gagner Turin par Novarre. De Turin je me dirigeai vers Nice, en passant par le col de Tende, et enfin de Nice je rentraï en France par ce riche littoral d'Antibes et de Cannes, qui le dispute à celui de la Corniche. Depuis ce temps, ma montre marche avec une précision admirable. Elle pourrait remplacer le soleil... et peut-être avec avantage, car pour elle il n'y a pas deux temps, le temps vrai et le temps moyen; il n'y en a qu'un seul, constant, invariable. Si jamais elle revient à se détraquer de nouveau, je reprendrai le chemin du lac Majeur, et j'irai revoir le barbier d'Arona.

(*Sémaphore*.)

L.-D.-L. A...

rèrent que le bey de Tunis, n'étant que le vassal du sultan, était tenu à rendre la première visite aux ambassadeurs.

Pour bien comprendre la portée de cette énigme, il faut se rappeler que les ambassadeurs représentent la personne de leur souverain, motif pour lequel les princes du sang même, à l'exception des héritiers présomptifs du trône, lorsqu'ils arrivent à une cour étrangère, rendent la première visite aux ambassadeurs. S. A. R. le prince de Salerne, père de la duchesse d'Aumale, s'était récemment conformé à cette loi de l'étiquette.

Le bey de Tunis, malgré son désir de respecter l'étiquette diplomatique de l'Europe, a jugé nécessaire de s'abstenir d'une démarche qui de sa part pouvait équivaloir à une renonciation indirecte à ses prétentions de souverain indépendant.

Cette circonstance particulière a été cause qu'aux fêtes de la cour on a eu soin d'éviter que le bey de Tunis se rencontrât avec le corps diplomatique. Le ministre des affaires étrangères a voulu à son tour témoigner au bey de Tunis l'estime que les rares qualités de S. A. inspirent généralement en France. Mais la présence annoncée d'avance des princes français à cette fête a paru aux ambassadeurs un motif impérieux de se renfermer strictement dans les lois de l'étiquette, d'après lesquelles ils auraient été forcés de réclamer le pas sur S. A. le bey de Tunis. Pour éviter un conflit aussi regrettable, ils ont jugé prudent de s'abstenir de paraître à la soirée. Toutefois, pour bien constater que leur absence leur était imposée par le devoir de leur charge officielle et non par un sentiment d'hostilité personnelle, soit envers le bey, soit envers le ministre des affaires étrangères, ils eurent soin d'envoyer leurs femmes et les membres de leur famille. De tout cela il résulte que l'absence des ambassadeurs n'avait d'autre motif que l'ambiguïté à leurs yeux de la position politique du bey comme prince souverain ou comme vassal de la Sublime-Porte.

Il paraît que, par suite du différend d'étiquette qui vient de s'élever entre le bey de Tunis et les ambassadeurs des puissances étrangères, S. A. a suspendu ses préparatifs de voyage en Angleterre.

Le bey de Tunis, si spirituel qu'on puisse le supposer d'après les réparties de toutes sortes que lui prête le *Journal des Débats*, ne paraît pas être très accommodant quand il s'agit des lois de l'étiquette, et que ces lois, en ce qui concerne sa personne, sont menacées d'être violées. Voici ce que raconte, à ce propos, la *Semaine* :

« Les réglemens n'accordent qu'aux têtes couronnées le salut de vingt-un coups de canon au moment où elles entrent dans un port du royaume, et l'amiral Baudin, qui exerce à Toulon les fonctions de préfet maritime, présentant que le bey pourrait fort bien se supposer une couronne sur la tête, le cas avait été soumis au ministre de la marine plusieurs jours avant l'apparition d'un steamer qui nous amenait le prince africain. M. de Mackau répondit qu'Amed Pacha ne pouvait être considéré comme prince souverain, et que, par conséquent, le salut de dix-neuf coups de canon était le seul qui lui fût dû. Le bey arriva sur ces entrefaites et demanda à l'officier qui était allé le reconnaître quel était le salut qu'il allait recevoir. L'officier répondit qu'il serait tiré dix-neuf coups de canon au moment où S. A. quitterait la rade pour entrer dans le port.

« Vous vous trompez, Monsieur, répondit Amed, je connais vos réglemens; ce n'est pas dix-neuf coups de canon, mais bien vingt-un qu'ils accordent aux princes souverains qui visitent votre patrie. Or, les autorités de Toulon ne doivent pas ignorer que je règne en Afrique au même titre que S. M. Louis-Philippe règne en France.

« Mais, reprit l'officier, l'amiral Baudin est lié par les réglemens, et, quel que soit son respect pour V. A., il ne peut y déroger sans un ordre exprès du ministre de la marine.

« Combien faut-il de temps à votre amiral pour demander et recevoir des instructions de Paris?

« Huit heures à peu près.

« Eh bien! je resterai neuf heures sur rade; mais, à la dixième, je virerai de bord et quitterai les côtes de la France, où je ne m'attendais pas à recevoir une insulte.

« La détermination du bey fut transmise à Paris par le télégraphe, qui répondit : Tirez vingt-un coups de canon, et qu'il entre.

« Ainsi, pour deux misérables coups de canon, la France a été au moment de se voir privée de la visite d'Amed. Quelle misère ! »

Paris, le 8 décembre 1846.

(CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE DU CENSUREUR.)

Le *Moniteur* publie ce matin une ordonnance royale du 7 septembre, qui contient la disposition suivante :

« A partir de la promulgation de la présente ordonnance, les grains et farines provenant d'Amérique, qui seront importés soit par navires français, soit par navires britanniques, des ports du Royaume-Uni, pourront être admis, jusqu'à nouvel ordre, en France pour la consommation. »

Cette ordonnance a été rendue à la suite d'un rapport de M. le ministre de l'agriculture et du commerce, qui en explique les causes et la portée.

Le traité de commerce et de navigation, conclu le 26 janvier 1826 entre la France et la Grande-Bretagne, dispose que les produits de l'Asie, de l'Afrique et de l'Amérique, importés sur navires des deux pays, de France en Angleterre, et vice versa, n'y seront admis que pour l'entrepôt ou la réexportation.

Cette mesure, puisée dans la législation anglaise, a été mise en vigueur en France par l'ordonnance du 8 février 1826. Complètement justifiée au point de vue de nos intérêts maritimes, elle pourrait, dans les circonstances présentes, mettre obstacle à nos approvisionnements en céréales, si les grains et les farines qui arriveraient d'Amérique par les entrepôts anglais continuaient à être exclus de la consommation française. C'est là ce qui a fait penser qu'il y avait lieu de suspendre provisoirement l'effet de cette disposition.

— Cette année, comme l'année dernière à pareille époque, la caisse d'épargne de Paris se ressent des embarras de la situation financière. Depuis bientôt deux mois, les remboursements qui sont réclamés chaque semaine excèdent, en moyenne, de trois à quatre cent mille francs les nouveaux dépôts qui sont effectués. Pareille chose se produit dans la plupart de nos départemens.

Il n'est pas probable que les fonds qui sont ainsi redemandés au trésor soient exclusivement appliqués aux dépenses qu'entraîne le jour de l'an. Les besoins impérieux de l'existence de chaque jour en sont très certainement, en grande partie, la cause.

— Si lord Palmerston n'a jamais été plus solidement assis au pouvoir, jamais non plus, il faut l'avouer, il n'a été plus déterminé à nuire, nous ne dirons pas à M. Guizot, mais au chef même du gouvernement; et, dans cette disposition d'esprit, tout devient motif d'excitation, tout incident prend des proportions imprévues.

On a vu, par la *Revue Diplomatique*, que les ambassadeurs des diverses puissances ne se sont pas rendus à l'invitation de M. Guizot vendredi dernier. La *Revue*, seulement, n'a pas dit comment cette convention entre eux a été faite. Quand le bey de Tunis est arrivé à Paris, il a voulu y être sur le pied d'un souverain indépendant. A ce titre, il a attendu la visite des ambassadeurs. Mais ceux-ci, ne voyant dans le bey qu'un vassal de la Porte, ont, de leur côté, attendu la visite du bey. De sorte qu'aucune visite n'a été échangée.

Quand M. Guizot a annoncé sa fête dédiée au bey, lord Normanby a réuni les ambassadeurs, et leur a exposé la conduite que, suivant lui, ils avaient à tenir. Il n'y en avait qu'une possible, l'abstention. Tous les représentants des puissances convinrent en effet de s'abstenir, par égard pour la Porte, de paraître à la fête. Tous, nous nous trompons : un seul a été décidé par M. Guizot à y faire acte de présence. C'est M. Martinez de la Rosa, ambassadeur d'Espagne, qui est allé faire hommage à Achmet-Bey, accompagné de M. Guizot, comme à un souverain. Cette déflection de M. Martinez de la Rosa, comme on l'appelle, a causé une vive rumeur dans les chancelleries, et surtout à la légation anglaise; et l'on n'y doute nullement d'un surcroît d'exaspération froide que ce fait va produire sur l'esprit de lord Palmerston et de ses collègues. Celui-ci, du reste, n'a pas attendu ce fait pour s'exprimer de la façon la plus verte contre un auguste personnage, et nous ne voulons pas dire jusqu'où il pousse la menace à son égard; on croirait que nous inventons.

— Dimanche, des perquisitions judiciaires ont été simultanément exécutées chez les libraires de différents quartiers par neuf des commissaires de police de Paris, porteurs de mandats décernés par le parquet. Il s'agissait de la recherche d'une brochure ayant pour titre : *la Voix de la France*. Un certain nombre d'exemplaires de ce pamphlet ont été saisis et joints aux procès-verbaux contenant les réponses des libraires en la possession desquels ils se trouvaient. Hier matin un maître imprimeur et plusieurs de ses ouvriers ont été interrogés, mais aucune arrestation n'a eu lieu.

— Encore un nouveau journal qui vient de paraître. Il a pour titre : *Le Brevet d'invention*.

On lit dans le *Commerce* :

« Il est vrai, comme le dit le *National*, que M. le prince de Berghes, condamné par la cour d'assises de la Seine, a subi sa peine dans une maison de santé d'Auteuil, d'où il sortait journellement suivant son bon plaisir; mais cette maison de santé n'était point une maison de santé ordinaire. Après le verdict du jury, et lorsqu'on eut obtenu de M. Marin (du Nord) un adoucissement à la peine dans la manière dont cette peine serait subie, on se mit en quête d'un médecin qui demanda et obtint immédiatement l'autorisation d'ouvrir une maison de santé. Les fonds nécessaires furent mis à la disposition du docteur complaisant, qui loua à Auteuil une charmante habitation entre cour et jardin; on écrivit sur l'entrée principale : MAISON DE SANTÉ, et c'est là que M. le prince de Berghes se retira avec sa famille. Inutile d'ajouter que, lorsque quelque Anglais atteint de spleen, séduit par la belle situation, par le confortable extérieur de cette maison de santé, se présentait pour y prendre pension, il lui était répondu que tout était occupé et qu'il eût à aller se faire guérir ailleurs.

« M. le prince de Berghes n'aurait donc été réellement condamné par la cour d'assises de la Seine, grâce aux complaisances de M. le ministre de la justice, qu'à placer sur une de ses habitations de plaisir l'écrétaire habituel des maisons de santé. Nous recommandons l'étude de cette nouvelle pénalité aux hommes spéciaux qui s'occupent de l'amélioration de notre système pénitentiaire. »

COUR D'ASSISES DU RHONE.

PRÉSIDENCE DE M. DURIEU.

Audience du 9 décembre 1846.

Cette audience n'a commencé que très tard, par suite de la nécessité où la cour s'est trouvée de tirer les noms de deux nouveaux jurés destinés à compléter le nombre légal.

La première affaire était celle du nommé Guérin, accusé d'avoir volé diverses sommes et des objets mobiliers appartenant aux propriétaires du café du Commerce, sur la place des Terreaux.

Un des témoins à charge n'ayant pas comparu, la cour, sur la demande de M. Carcignol, défenseur de l'accusé, a renvoyé les débats à une autre session.

Vol avec circonstances aggravantes.

A Guérin succèdent sur le banc des assises deux accusés qui inspirent peu d'intérêt.

Michaud, réclusionnaire libéré, se trouvait détenu à Lyon, dans le courant de juillet dernier, sous la prévention du délit d'infraction à son ban de surveillance. Il fit dans la prison connaissance de Lacase, jeune ouvrier adonné à la paresse et à la débauche, et qui avait été arrêté sous prévention de vagabondage. Lacase fut renvoyé de la poursuite, et Michaud condamné à quinze jours d'emprisonnement, peine qui expira le 21 août dernier.

Le jour même de sa libération, Michaud se rendit au logement de Lacase, chez le nommé Miséry, logeur à la Guillotière. Lacase avait été conduit dans cette maison par un jeune homme à qui il avait demandé un asile. Il y coucha trois nuits, et la quatrième il y amena Michaud, qui sortait de prison. A côté de la chambre où étaient leurs lits, il s'en trouvait une autre qui en était séparée par une porte vitrée fermant à clef, et dans cette dernière étaient sept paires de draps de lit, des chemises et des vêtements. Une vitre de cette porte fut brisée, Michaud passa au travers du carreau, fit un paquet de tous ces objets et le cacha sous un lit de la chambre où ils couchaient, Lacase et lui. Michaud sortit pour chercher un recéleur, et pendant ce temps Lacase fut chargé de faire le guet.

Le sieur Miséry et sa femme, ayant eu besoin pendant cet intervalle d'une paire de draps, et les ayant vainement cherchés à leur place ordinaire, reconnurent le vol qui venait d'être commis à leur préjudice. Mais heureusement les recherches ne tardèrent pas à leur faire trouver tous ces objets réunis en un paquet, et cachés sous le lit, où les voleurs devaient revenir les prendre. Les cris poussés d'abord par le sieur Miséry ayant averti Lacase, celui-ci prévint Michaud à son retour que tout était découvert. Néanmoins, Lacase, ayant eu l'ordre de se présenter le soir même, afin de déjouer les soupçons, trouva Miséry qui faisait sentinelle et était armé d'une fourche.

Le 25 du même mois, les mariés Boutetan, cultivateurs aux Charpennes, commune de Villeurbanne, étaient partis pour Lyon, laissant chez eux leur petite fille âgée de huit ans. Cette enfant dormait dans son lit, lorsqu'elle fut éveillée par le bruit que faisait un homme en fracturant la serrure de l'armoire. Cet homme lui demanda où était l'argent de son père; l'enfant ayant répondu que son père avait payé sa ferme la veille et qu'il n'y avait point d'argent à la maison, l'étranger jeta tout le linge à terre, prit deux draps, en fit un paquet dans lequel il plaça quatre robes, deux tabliers en laine, cinq mouchoirs de femme en laine, deux bagues en or, plusieurs draps de lit, des serviettes, des mouchoirs de poche, divers autres objets et une chemise d'homme; puis il dit à l'enfant : « Comme ton père me doit,

prendre le linge; j'écrirai à ton père. » Et il ressortit par la fenêtre, emportant son paquet et laissant sur la table une petite hache qui lui avait servi à fracturer l'armoire.

Cet homme était Michaud, qui, rôdant pour chercher à commettre quelque vol en compagnie de Lacaze, et voyant cette maison déserte et les volets fermés extérieurement, avait ouvert avec son couteau ceux d'une fenêtre du rez-de-chaussée, et était entré pour commettre le vol, pendant que Lacaze, son complice, faisait le guet autour de l'habitation.

Michaud a confessé ces deux vols ainsi que les circonstances qui les accompagnent; le premier n'a pu être entièrement consommé, mais le second a reçu son entière exécution. Les aveux de Michaud ont été confirmés par la petite Boutetan, qui l'a reconnu pour le voleur qui a dévalisé avec l'étrange audace l'armoire de son père.

Lacaze a avoué sa participation à la tentative de vol commise chez Michaud en rejetant la culpabilité sur Michaud; mais c'est lui qui l'avait entraîné dans la maison, qui lui avait indiqué le vol et les moyens de le faire, et qui l'a assisté en faisant le guet pendant que Michaud allait chercher un recéleur pour faire disparaître les objets volés.

Lacaze a nié formellement toute participation au vol commis chez Boutetan, mais les déclarations de Michaud sont formelles à cet égard.

Les débats, une grande partie des charges qui pesaient sur Lacaze dissimulent évidemment; il a été entraîné par Michaud. Aussi le jury rend un verdict négatif.

En conséquence, Lacaze a été acquitté et Michaud condamné à neuf ans de travaux forcés.

Défenseurs: M^{rs} Roë et Matagrin.

Nous recevons la lettre suivante:

Monsieur le rédacteur,

Dans ma lettre que vous avez bien voulu reproduire dans votre journal, et qui est relative à la communication que j'ai faite à M. le préfet concernant l'avantage qu'il y aurait pour le gouvernement à faire venir ses troupes par Cette, et de là par Beaucaire, où l'artillerie irait les chercher, au lieu d'aller à Marseille, il s'est commis une erreur d'impression que je tiens à faire rectifier pour ne pas perdre le mérite de ce que je démontre.

Je dis dans ma lettre: « Les compagnies de bateaux à vapeur prennent 100 francs par 100 kilog. de Beaucaire à Lyon; la voie de terre pourrait s'établir à 50 c. par 100 kilog. au-dessous » et non à 5 fr. les 100 kilog. et au-dessous, comme veut dire le sens de votre journal.

LE MEN CYRILLE, représentant du commerce.

Chronique.

La grève des teinturiers continue. Déjà avant-hier M. G... avait accepté le règlement. On nous assure qu'hier plusieurs autres maîtres teinturiers avaient également signé le traité, et on espère que plusieurs le signeront encore aujourd'hui.

Le conseil des directeurs de la caisse d'épargne s'empresse de rappeler aux déposants que, conformément à l'article 9 de la loi du 22 juin 1843, les sommes qui excéderont deux mille francs sur un livret cesseront de produire des intérêts à partir du 1^{er} janvier 1847.

Les déposants sont en conséquence invités à demander, à l'époque indiquée ci-dessus, le remboursement en espèces des sommes excédant le chiffre de deux mille francs, ou l'emploi en achat de rentes d'une somme suffisante, s'ils veulent que leur compte continue d'être productif d'intérêts.

M. Vincent de Saint-Bonnet, dont la mort avait été annoncée prématurément, a réellement succombé ce matin, après une agonie de plusieurs jours. Ses connaissances qui n'auraient pas reçu de lettres de faire part sont priées d'assister à ses obsèques, qui auront lieu samedi à neuf heures du matin.

M^{lles} Milanollo ont adressé au consistoire israélite dix bons de 3 f. pour être distribués aux nécessiteux.

On écrit de Tournon (Ardèche):

Le 28 novembre dernier, un bateau chargé de charbon, appartenant à la maison Reyol et C^o de Givors, a suivi, à partir du pont, une fautive direction. Entraîné par la force du courant, il a heurté légèrement le débarcadère et a sombré sous les murs du Collège. Malgré la violence du choc qui a partagé le bateau en deux, les patrons ont eu le temps de gagner leur batelet et sont descendus à terre sains et saufs au-dessous du moulin en aval de la ville.

L'orage qui a éclaté à Mâcon mercredi dernier s'est étendu sur deux départements de Saône et Loire et de l'Ain. A Bourg, une pluie torrentielle a contrarié les opérations de la foire. Près de Châlon, la foudre est tombée. A Charolles, on a eu de violents coups de tonnerre accompagnés d'une grêle d'un volume extraordinaire pour la saison.

Un nouveau secours de 26,000 fr. vient d'être accordé par M. le ministre du commerce pour être réparti, avec les 5,000 fr. précédemment alloués, entre les propriétaires malaisés du département de l'Hérault victimes des intempéries de 1846, et principalement entre les propriétaires de l'arrondissement de Béziers, dont les vignes ont été ravagées par la grêle. (Indépendant.)

On lit dans le Courrier de la Drôme:

Nous consignons le don d'une somme de 40 fr. fait par la société de Saint-Nicolas du Bourg-lez-Valence en faveur des inondés de la Loire. En outre de cette somme, les braves marins du Bourg-lez-Valence, dont on ne saurait trop louer la conduite honorable, ont distribué aux pauvres de leur commune tout l'argent qui s'est trouvé être renfermé dans le tronç de Saint-Nicolas. Nous sommes heureux de porter à la connaissance du public cette bonne œuvre.

Le 21 novembre dernier, une voiture chargée de grains a été arrêtée à peu de distance de la commune de Chassy (Saône-et-Loire), où elle sortait, par un rassemblement de douze ou quinze individus. Le conducteur a été contraint de revenir sur ses pas, et le propriétaire, qui avait acheté ce grain pour les besoins de sa famille, a été forcé de le vendre dans le village. Les auteurs de cette échauffourée, arrêtés probablement aujourd'hui, doivent craindre de la part de la justice un châtiment extrêmement sévère, attendu les efforts qu'elle a faits pour éclairer à cet égard les populations et éviter une répression toujours regrettable.

Le même jour, sur les sept heures du soir, un vol à main armée a été commis, sur la commune de Melay, au domicile et au préjudice de Jean Marme, propriétaire et cultivateur, demeurant au lieu dit Chez-Pigues.

La femme Marme se trouvait, à l'heure susdite, sur le seuil de la porte de sa maison, lorsque trois hommes, couverts de blouses bleues et chaussés de sabots, se présentèrent devant elle, et la prenant par le bras, la forcèrent d'entrer. Alors l'un d'eux lui mit un pistolet sur la poitrine, et lui ordonna, sous peine de la vie, de lui indiquer où était son argent. Comme la malheureuse, au comble de l'effroi, hésitait à répondre, ces scélérats la maltraitèrent. Enfin, elle put leur indiquer son armoire dont la clef était à la serrure; ils s'y précipitèrent, s'emparèrent de deux bourses, l'une contenant 150 fr. et l'autre 8 fr., de deux nappes, de deux serviettes,

de quatre écheveaux de fil, puis se sauvèrent dans un bois voisin.

D'après les renseignements fournis sur le costume et les traits de ces bandits, on a tout lieu de présumer qu'ils sont aussi les auteurs du vol audacieux de Chenay et de quelques autres qui se sont commis dans le canton. (Bien Public.)

Le 25 novembre, un malheur affreux a jeté la désolation dans une honnête et nombreuse famille de cultivateurs domiciliée au lieu de la Baisse, commune de Mailly.

Ce jour-là, vers dix heures du matin, deux fils de la maison, deux jeunes gens âgés l'un de 13 ans et l'autre de 18 ans, prirent fantaisie d'aller faire la chasse à une volée de corbeaux qu'ils avaient vus s'abattre dans un champ voisin de leur habitation. Ils s'armèrent donc chacun d'un fusil et se dirigèrent vers une haie qui devait cacher leur approche. Arrivés à portée, ils s'agenouillèrent et se disposèrent à faire feu: mais leur proie effrayée prend tout-à-coup son vol. Alors Jean, le plus âgé des frères, élève un peu son fusil et tire; Pierre, le plus jeune, placé à deux pas seulement derrière son frère, presse à son tour la détente de son arme; mais, ô malheur! il voit aussitôt celui-ci tomber inanimé la face contre terre: il venait de lui briser la tête. Ce jeune imprudent est aujourd'hui presque fou de douleur et de désespoir. (Idem.)

M^{lles} Milanollo, dont le départ pour Marseille est irrévocablement fixé à dimanche prochain, 13 de ce mois, donneront samedi, veille de leur départ, au Grand Théâtre, un festival où le public s'empressera, nous n'en doutons pas, d'aller applaudir pour la dernière fois ces jeunes et étonnantes virtuoses.

BULLETIN DES SOIES.

Il paraît se manifester un peu plus d'empressement dans l'achat des soies sur nos marchés, sans cependant que les prix en éprouvent de l'amélioration.

A Aubenas, samedi dernier, les affaires ont été actives. Il y a été vendu quelques balles de soie de Joyeuse, en qualité surfine, à 31 fr. 50 c. le demi-kilog.

Les soies fines de pays se sont placées à 29 f. 65 c., 30 f., 30 f. 50 c. et 50 f. 85 c. le demi-kilog.

Soies deuxième choix, 21 f. 80 c., 22 f., 23 f., 24 f., 25 f., 26 f. et 26 f. 60 c. le demi-kilog.

Le marché de Joyeuse de mercredi dernier a été nul à cause de la pluie.

A Romans, la tendance à la baisse qui avait semblé se manifester aux marchés précédents a disparu au marché de vendredi dernier. Il s'y est opéré un assez bon nombre de transactions au prix de 52 à 53 f. le kilog., soie ordinaire de pays.

A Avignon, la situation est toujours languissante. Les prix des soies courantes continuent à être faibles. Quant aux soies de filature de premier mérite, on semble attendre une amélioration dans les prix pour se décider à entamer des transactions.

A Marseille, l'activité a été assez grande dans les achats, parce que les détenteurs ont diminué leurs prétentions.

Voici les ventes qui ont été opérées: 30 balles Baruthine à 11 f. 25 c. et 12 f. 50 c. le demi-kilog. — 28 b. Sellé à 15 f. 50 c. et 16 f. — 19 b. Perse à 14 f. et 15 f. — 12 b. Payembol à 14 f. 25 c. — 11 b. Brousse C. G. à 13 f. 25 c. à 15 f. — 9 b. Syrie fine à 22 et 25 f. — 8 b. Salonique à 22 et 25 f. — 5 b. Royale à 25 f. 50 c. — 6 b. Brousse G. G. à 16 f. 50 c. — 2 b. Baffa à 13 f. — 1 b. Castellan à 12 f. 50 c. — 3 b. Mestonp L. G. à 16 f. 50 c. (Courrier de la Drôme.)

Nouvelles diverses.

Le successeur de M. Bruat, M. Lavaud, n'était, dit-on, rien moins que désireux de remplir les fonctions qui lui ont été attribuées. Il est parti, assure-t-on encore, par devoir, mais à contre-cœur. La seule consolation qu'un pareil exil eût pu offrir à un brave officier eût été d'avoir à réduire les indigènes révoltés. Mais il paraît que M. Lavaud a reçu au contraire pour instructions d'abandonner la campagne aux insurgés et de renoncer à les soumettre par la force; c'est l'occupation restreinte, ou plutôt le protectorat sans protégés. Voilà les derniers fruits d'une si belle conquête.

Un journal anglais arrivé hier annonçait la mort de M. Bruat, qui aurait péri dans un engagement avec les indigènes de Taïti. Nous n'accordons pas la moindre créance à cette nouvelle, écho de ce qu'on désire dans ces réunions de protestants que depuis quelques jours excite et encourage le ministère whig.

La pauvreté de nos approvisionnements maritimes est telle, écrit-on de Brest, qu'on a eu toutes les peines du monde à achever l'armement de la frégate la Danaé. La direction des subsistances ne possède pas en magasin les quantités nécessaires, en farine et en vin, au complément de trois mois de vivres pour la corvette la Boussole, en partance pour les Antilles, où elle va remplir une mission pressée.

Il est inouï qu'au départ d'un bâtiment du premier port de France, on dise à son capitaine: « Vous prendrez à la Martinique le vin qui vous sera nécessaire pour compléter vos vivres, et que nous ne pouvons vous donner. »

Il y a quelque temps, on ne pouvait compléter au Flambau, vapeur de 80 chevaux, le charbon nécessaire pour l'envoyer à Cherbourg. La direction des subsistances est enfin parvenue à le lui compléter.

On lit dans le Journal du Cher du 1^{er} décembre:

« Tous les jours il arrive de nouveaux renseignements sur les auteurs présumés du vol commis mardi dernier sur la diligence de Bourges à Châteauroux. »

Il paraît que deux hommes, dont le signalement semble se rapporter parfaitement avec celui des individus qui sont partis le lundi 23 de l'auberge de M. Merlin, rue Saint-Sulpice, se sont présentés le même jour dans un cabaret situé près du chemin de fer, sur la route de Vierzon, vers neuf à dix heures du matin. Ils avaient une voiture couverte d'une toile cirée et attelée d'une jument grise et blanche, comme celle dont nous avons parlé dans notre numéro précédent. Ces deux hommes, inconnus à la maîtresse du cabaret, se firent servir un demi-litre de vin blanc. Ils étaient bien mis, couverts de manteaux, et semblaient être des marchands. Le plus grand, âgé d'environ quarante ans, paraissait le maître; il témoignait son mécontentement du retard que mettaient à le rejoindre ses commis ou domestiques, qui probablement s'étaient, disait-il, arrêtés à boire comme d'habitude. Enfin trois autres individus d'âges et de tailles différents, dont deux étaient également couverts de manteaux bleus et le troisième d'une blouse, vinrent rejoindre les premiers arrivés: puis ils partirent tous cinq dans la voiture, dans la direction de Mehun. Tel était leur air, qu'un ouvrier qui se trouvait par hasard dans le cabaret ne put s'empêcher de dire, après leur départ: « Je parierais que ce sont des voleurs. »

D'un autre côté, une personne que sa profession oblige à parcourir pendant une partie de l'année les départements voisins a déclaré avoir rencontré, il y a quelque temps, des individus dont le signalement se rapporte aussi à celui des hôtes de l'auberge du sieur Merlin, dans une auberge de Blois où ils vont fréquemment;

ils étaient alors possesseurs de la jument gris pommelée qu'on leur a vue à Bourges. Ils passaient à Blois pour se livrer à la contrebande, et leur domicile était, disait-on, à quinze ou seize kilomètres de là.

Le jeudi qui a précédé le vol, la même personne les a rencontrés à La Châtre, où ils fréquentaient les lieux publics; et mardi, le jour du vol, cette personne dit avoir aperçu, vers la brune, à Bourges, rue d'Auron, celui qui paraît être le chef de la bande et qui est signalé comme se faisant appeler maître François.

Le sieur V. Bouton, éditeur et rédacteur d'un almanach intitulé de la France démocratique, a été, pour cette publication, condamné hier 7 décembre à un an de prison et cinq cents francs d'amende.

C'est vendredi 11 décembre que sera appelée la cause de M^{lle} Arabli contre M. Bocage, directeur de l'Odéon, lequel demande la réformation du singulier jugement prononcé contre lui en première instance. On croit que les plaidoiries auront lieu ce jour-là même, et si, comme le bon sens l'indique, ce jugement est annulé par la cour royale, Agnès de Méranie pourrait être jouée dès le lundi suivant, trois jours après.

Le Concilialeur de Roanne porte à 5,800,000 fr. le total des pertes que l'inondation a causées à Roanne.

Il se passe dans l'arrondissement de Prades des choses extraordinaires. Nous donnons les fragments suivants, extraits d'une lettre écrite à l'Indépendant des Pyrénées-Orientales. Ce journal, qui doit être au courant de ces faits, regarde ces plaintes comme légitimes, et comme émises avec une grande réserve.

Chaque jour surgissent de nouvelles poursuites, et le tribunal de Prades se taille de la besogne pour tout son hiver. Hier c'était un individu de Rodez condamné à un mois de prison pour avoir proféré le cri de Vive Arago! suivi de quelques propos, véritablement sans portée, adressés à un électeur. Aujourd'hui, jugement qui condamne deux personnes de Boule-Ternère à deux mois de prison pour les mêmes causes. Vous croyez que tout finit là. Détrompez-vous. Voici un troisième jugement rendu contre un habitant de Marquixanes dans le même sens, suivi d'une quatrième sentence contre deux enfants de Vinça. Sans compter les procès-verbaux qui s'accumulent au parquet. Ajoutez-y la condamnation prononcée contre le notaire Salvat, qui n'en sera pas moins estimé pour cela, les poursuites lancées contre M. Carbonell, et les nombreux mandats d'arrêt laissés, dit-on, en réserve par M. le conseiller instructeur, et vous vous ferrez une idée de ce que coûtent dans ce pays les tentatives d'opposition.

Si, de loin, de Paris, par exemple, on s'imagine que le motif des poursuites est d'une haute gravité, l'on se trompe. Dans tout le Midi, généralement, on a la langue assez légère, les injures, puisque injures il y a, s'échangent vite, et ne laisseraient ni traces ni souvenirs, si des bouches intéressées, payées pour l'être, ne se hâtaient de les recueillir comme une bonne fortune, et de les transmettre, en les envenimant, à qui sait en faire son profit. Si c'est ainsi qu'on entend moraliser le pays, je vous prédis que les honnêtes gens seront obligés de s'exiler. Vous parlez de Cracovie, monsieur; nous ne sommes guère mieux traités dans l'arrondissement de Prades.

Il vous semblera, comme à moi, que les injures en amènent d'autres, et que les partisans de l'administration ne sont pas en reste lorsqu'ils ne provoquent pas. Comment se fait-il alors qu'on ne recherche jamais ceux-ci, et qu'ils figurent toujours comme témoins, tandis que les autres sont accusés? Aussi, comme ils sont fiers de l'impunité! Amis du sous-préfet, nous pouvons tout nous permettre, semblent-ils dire; et quant à la justice qu'on dit aveugle, elle voit très clair lorsqu'il s'agit de distinguer un parti de l'autre. Je ne parle que du parquet, bien entendu; je sais ce qu'il en coûte de dire la vérité aux magistrats juges dans leur propre cause.

Et dire que depuis 1830 on réclame une loi sur la responsabilité des agents du pouvoir!

En attendant la loi, les tribunaux jugent, et la prison de Prades devient un Mont-Saint-Michel dont M. le sous-préfet sera le gouverneur. Déjà il y fait de fréquentes visites, non point pour adoucir le sort des prisonniers par des aumônes et des consolations, mais pour réprimander le gôbler de ce qu'il permet l'entrée de la prison à leurs parents et à ces bonnes gens qu'intéresse leur sort.

Il serait à désirer que les plaintes que contient cette lettre pussent parvenir à l'oreille des ministres, qui, par pudeur ou par habileté, n'oseraient peut-être pas avouer de tels agents.

On écrit de Gourdon (Lot), 25 novembre.

Pont-de-Rodez a été, dans la soirée de mercredi dernier, le théâtre d'un événement épouvantable. Les entrepreneurs des travaux de la route royale de Paris à Toulouse avaient déposé sans précaution dans une pièce de la maison du sieur Vayre, propriétaire à Pont-de-Rodez, une centaine de kilogrammes de poudre de mine. Dans la soirée, un ouvrier des entrepreneurs, accompagné d'un domestique du sieur Vayre porteur d'un flambeau, se rendit dans la pièce où était déposée la poudre, afin d'en prendre quelques kilogrammes pour les besoins de la journée du lendemain.

Moins de deux minutes après, une explosion terrible ébranla tout le village, renversa de fond en comble la maison du sieur Vayre, et détruisit presque totalement la maison contiguë, appartenant au sieur Pouzalgues, aubergiste, et où plusieurs personnes étaient réunies pour prendre leur repas.

Les deux infortunés qui étaient allés prendre la poudre ont péri victimes de leur imprudence; leurs membres dispersés ont été retrouvés dans les décombres. Une fille de service du sieur Pouzalgues est dans un état désespéré, et cinq autres personnes ont reçu des blessures très graves.

Cette catastrophe déplorable, qui a jeté la population de Pont-de-Rodez dans une profonde consternation, a été l'occasion d'actes d'un dévouement admirable. Les habitants des communes voisines et la brigade de gendarmerie de Fraissinet ont rivalisé de courage. Alors l'opinion générale était qu'un second dépôt de poudre pouvait d'un instant à l'autre occasionner de nouveaux désastres; tous, à l'envi l'un de l'autre, se sont précipités pour arracher les malheureux près d'être asphyxiés sous les décombres embrasés. Dix personnes ont été ainsi sauvées d'une mort certaine. On cite principalement le chef de la brigade le sieur Aymond, qui a sauvé à lui seul quatre personnes.

Nouvelles Etrangères.

ÉTATS-UNIS ET MEXIQUE.

Le steamer Britannia, entré mardi à Liverpool, nous apporte des nouvelles d'Amérique qui vont, pour New-York, jusqu'au 15 novembre. Les dernières qui nous étaient parvenues étaient du 1^{er} du même mois.

Pendant cette période, de quinze jours, nous trouvons un événement important: c'est un second échec éprouvé par l'escadre américaine devant le petit port d'Alvarado, situé sur le golfe du Mexique, à vingt-cinq lieues environ au sud de la Vera-Cruz. En effet, on se rappelle qu'une fois déjà l'escadre de blocus avait tenté de l'enlever par un coup de main, mais qu'elle avait été repoussée avec perte. Le 16 octobre, une nouvelle tentative a eu lieu, et avec aussi peu de succès.

Nous empruntons au Courrier des États-Unis le récit de cette affaire:

Dans la matinée du 16, dit cette feuille, le bateau à vapeur Vixen et le cutter M. Lane, remorqués par le Mississippi, mouillèrent à longue portée et ouvrirent le feu. Le commodore, marchant en tête sur le Vixen, et suivi du reste de l'escadre, prit position devant le fort, chaque navire lançant sa bordée à mesure qu'il arrivait en ligne, mais sans grand effet de part et d'autre, à cause de la distance. Un seul boulet de 18, du cutter Forwald, tomba dans le fort. En même temps, le Mississippi s'était mis en travers et tonnait de ses pièces à la Paixhans contre les ouvrages avancés des Mexicains, non sans causer de grands dégâts.

Plusieurs bateaux occupés à sonder à un demi-mille du fort recurent son feu sans dommages.

À une heure la ligne était formée, et le *Vixen* touait les canonniers *Reifer* et *Bonita*. Le *M Lane*, le *Forward*, la canonnière *Petrel*, deux chaloupes, trois cutters et un bateau contenant des troupes pour aborder les bâtiments de guerre s'avançaient. Le *Vixen* et ses remorqueurs franchirent la barre et prirent poste en dedans de la pointe. Mais le *M Lane* toucha si promptement que le commodore, ne pouvant faire avancer le reste de ses forces ni soutenir le feu de la batterie de douze pièces qui l'écrasait, fut obligé à la retraite. Les troupes embarquées dans les chaloupes furent exposées à un feu nourri, mais on n'a aucune perte à déplorer.

Le *M Lane* est l'abominable cause de cet avortement. Quand il se remit à flot, le capitaine Howard proposa de renouveler la tentative de franchir la passe, mais le commodore refusa.

Dans la nuit du 16, le *Forward* et les canonnières *Bonita*, *Reifer* et *Nonata*, sous le commandement du capitaine Perry, ont appareillé de Lizardo pour aller tenter une attaque sur Tabasco.

Deux prises ont été faites : une barque américaine et une goëlette yucatéque.

Comme le fait très bien remarquer le journal que nous citons, tout n'est pas clair dans cette relation, et l'échouage d'un cutter, car tel est le rang du *M Lane*, ne nous semble pas motiver la retraite à laquelle l'expédition entière a été forcée, sans même avoir agi. La version mexicaine de ce fait d'armes nous fournira peut-être des éclaircissements sur les manœuvres assez peu explicables de l'escadre américaine.

AMÉRIQUE MÉRIDIIONALE.

Nous trouvons dans les journaux des États-Unis des nouvelles de Venezuela du 19 octobre. La guerre civile provoquée par les élections présidentielles avait été rapidement étouffée, grâce aux mesures énergiques prises par le général Paez. Les factieux avaient réussi à s'emparer de la petite ville de Barcelone, mais ils en avaient été chassés bientôt après. Le chef de la révolte, don Guzman, était toujours en prison et devait passer devant un conseil de guerre. On accusait le chargé d'affaires d'Angleterre, M. Wilson, d'avoir été l'un des principaux instigateurs de cette échauffourée, dont le succès aurait eu pour résultat de compromettre les bonnes relations politiques et commerciales qui, sous la présidence de Paez, se sont établies entre la France et la république de Venezuela. On ne doutait pas de l'élection du général Tadeo Monagas, qui sera le digne continuateur de la politique de Paez.

TURQUIE.

On lit dans le *Journal de Constantinople* du 26 novembre : « Par le bateau à vapeur français *Tancredi*, qui est arrivé le 25 au lieu du 24, nous avons appris que la flotte impériale, commandée par S. A. le capitain-pacha, était à Coum-Kalé, non loin des Dardanelles, et que trois bateaux à vapeur chauffaient pour la remorquer dans le détroit.

Les évolutions de la flotte auront duré plus de trois mois ; elle était partie de Constantinople le 20 août.

La tournée du capitain-pacha dans les îles de l'Archipel aura eu un double avantage : elle aura servi à compléter l'instruction des troupes de la marine impériale, et elle aura donné au chef de la flotte maintes occasions d'exprimer aux populations la constante sollicitude de Sa Majesté le sultan et de son gouvernement pour tous les

subjets de l'empire.

Autrefois, la sortie de la flotte était un sujet d'effroi pour les lieux qu'elle allait visiter ; aujourd'hui on la désire, parce qu'on n'ignore point que les fortes contributions que le capitain-pacha prélevait dans ces circonstances sur les populations se rapportent à des temps qui ne sont plus, et qui ne sauraient reparaitre en présence du progrès qui s'accomplit tous les jours selon les vues du chef de l'état et de ses conseillers.

La commission mixte instituée pour régler différentes affaires pendantes entre la Sublime-Porte et l'ambassade de France s'est réunie mardi dernier à l'hôtel des Monnaies, sous la présidence de Tahir-Bey.

M. le baron de Bourqueney vient de quitter sa résidence d'été de Thérapia. C'est lundi dernier qu'il s'est transporté à Péra avec toutes les personnes de son ambassade, dans le nouveau palais de l'ambassade de France, dont les constructions et les emménagements sont terminés.

Ainsi que nous l'avons déjà annoncé, les fêtes du *Courban-Bairam* commenceront dimanche prochain, et dureront quatre jours. On sait qu'à l'occasion de ces fêtes, les musulmans ont l'habitude de faire des sacrifices de moutons ; aussi voit-on dans les rues, depuis quelques jours, de nombreux troupeaux. Durant ces fêtes, Constantinople en consomme 75,000, et, d'après les calculs de l'administration, on peut affirmer que la capitale en achète au moins dans l'année pour trois millions de piastres. C'est un des grands revenus des cultivateurs des environs de Constantinople.

MM. J. Cor, premier drogman de l'ambassade de France, qui était allé passer un congé de quelques mois en France, est venu reprendre ses fonctions. Il est arrivé hier à Constantinople sur le paquebot français *Tancredi*.

ESPAGNE.

MADRID, le 1^{er} décembre. — Je ne vous dirai pas avec votre Béranger : *Je me fais poète de cour* ; mais je vous dirai : Je me fais chroniqueur de cour, bien que j'y aie fort peu de goût. Mais que voulez-vous ? toutes mes nouvelles aujourd'hui partent de ce bas-fond, comme l'appelait Paul-Louis Courier, si bien m'en souvient, et toutes y aboutissent.

C'est d'abord l'infant Enrique qui, comme je vous l'annonçais l'autre jour, a fait sa paix avec la cour aux dépens de nos bons progressistes, qui avaient eu la naïveté grande de placer quelque confiance en un prince, et en un Bourbon encore ! Il a démenti bel et bien sa protestation, dont on avait tenté de faire beaucoup plus de bruit qu'elle ne méritait, et, pour prix du soufflet qu'il s'est donné à lui-même, on lui a permis de venir baiser la main de sa gracieuse reine, cousine et belle-sœur. *Et nunc, populi, intelligite, crudimini*. Et maintenant, peuples, instruisez-vous, apprenez à vous défier des princes.

Les ministères brûlent, et les ministres, s'ils ne brûlent pas, semblent sur le point de faire naufrage.

Après les ministères, les ministres qui s'en vont à-vau-l'eau. Je vous parlais naguère de la démission de Pacheco ; le ministre l'avait acceptée d'un commun accord, mais, quand il dut la présenter à la signature de la reine, Isabelle refusa nettement de signer. Isturiz répondit alors que lui et ses collègues se voyaient dans la nécessité d'offrir leur démission, ajoutant qu'il priait la reine de lui indiquer l'heure à laquelle elle daignerait la recevoir. Isabelle répliqua sèchement : *A huit heures !* Les ministres, réunis de nouveau, rédigèrent et signèrent leur démission qu'ils déposèrent entre les mains de la reine avant la nuit. Isabelle partit bientôt après pour le théâtre *del Circo*, malgré des torrents de pluie.

Ici commence la diversité des versions. Le lendemain on appela au palais Viluma, Tejada, Cleonard, don Luis Lopez, Ballester, ex-ministre de Ferdinand VII, et Isla Fernandez, pour composer un ministère. Selon d'autres,

Viluma seul aurait été mandé.

Cette combinaison ayant échoué, on a prétendu qu'on avait recouru à Miraflores et à ses anciens collègues. On a dit que Christine et l'ambassadeur français avaient joué un rôle important dans toutes ces intrigues, dont le résultat a été le rappel d'Isturiz et de ses collègues et l'acceptation définitive de la démission de Pacheco. La crise paraît donc terminée momentanément. Pour combien de temps ? C'est ce que personne ne saurait dire.

En dépit de toutes les prétendues victoires remportées par les généraux de Maria da Gloria, les septembristes n'en étaient pas plus malades, à la date au moins du 25 novembre, et rien ne semble décidé encore. (Sentinelle des Pyrénées.)

Bulletin de la Bourse de Paris du 8 décembre 1846.

Bourse assez calme. Le 3 0/0 a été fait avant l'ouverture à 80 60 et 65, et il a ouvert au parquet à 80 55. Il est d'abord monté à 80 80, puis il est retombé à 80 50, et il a fermé à 80 60. Dans la coulisse, il est resté demandé à 80 65. Affaires moyennes.

Rien d'important dans les chemins de fer.

Trois pour cent.....	80 65	Versailles (rive droite)...	387 50
Quatre pour cent.....	103 60	— (rive gauche) ..	260 »
Quatre et demi pour cent.....	» »	Paris à Orléans.....	1245 »
Cinq pour cent.....	117 90	Paris à Rouen.....	882 50
Emprunt de 1844.....	» »	Rouen au Havre.....	640 »
Trois pour cent belge.....	» »	Avignon à Marseille.....	» »
Quatre 1/2 p. 0/0 belge.....	» »	Strasbourg à Bâle.....	218 75
Cinq pour cent belge.....	101 »	Orléans à Vierzon.....	377 50
Cinq pour cent napolitain.....	» »	Orléans à Bordeaux.....	357 50
Révisés Rothschild.....	102 50	Amiens à Boulogne.....	442 50
Cinq pour cent romain.....	100 »	Montereau à Troyes.....	335 »
Trois pour cent espagnol.....	33 3/4	Chemin du Nord.....	637 50
Banque de France.....	349 5/8	Dieppe et Fécamp.....	352 50
Comptoir d'Escompte.....	» »	Paris à Strasbourg.....	478 75
Banque belge.....	» »	Tours à Nantes.....	490 »
Caisse Lafitte.....	1220 »	Paris à Lyon.....	305 »
Obligations de Paris.....	4370 »	Lyon à Avignon.....	» »
CHEMINS DE FER.....	» »	Bordeaux à Cette.....	» »
Saint-Germain.....	» »	Bordeaux à la Teste.....	» »

Bourse de Lyon d'aujourd'hui 10 décembre.

CHEMINS DE FER.	COMPTANT.		LIQ. COURANTE.		LIQ. PROCHAINE.	
	1 ^{er} cours.	dernier cours.	1 ^{er} cours.	dernier cours.	1 ^{er} cours.	dernier cours.
Avignon à Marseille	»	»	876 25	876 25	877 50	»
prime d. 10.	»	»	880	»	»	»
Paris à Orléans.	»	»	1248 75	»	1250	1252 50
prime d. 10.	»	»	1252 50	1252 50	1262 50	»
Paris à Rouen.	»	»	875	»	877 50	»
prime d. 10.	»	»	»	»	»	»
Orléans à Vierzon.	»	»	»	»	»	»
prime d. 10.	»	»	»	»	»	»
Bordeaux à Orléans	»	»	»	»	»	»
prime d. 10.	»	»	»	»	»	»
Strasbourg à Paris.	»	»	»	»	»	»
prime d. 10.	»	»	»	»	»	»
Tours à Nantes.	»	»	»	»	»	»
prime d. 10.	»	»	»	»	»	»
Chemin du Nord.	»	»	657 50	640	657 50	640
prime d. 10.	»	»	643 75	»	650	»
Paris à Lyon.	»	»	505	»	»	»
prime d. 10.	»	»	»	»	»	»

Le Gérant responsable, B. MURAT.

Etu le de M^e Rejaunier, avoué à Lyon, rue Pizay, 3.

ADJUDICATION DÉFINITIVE
au samedi deux janvier 1847, à dix heures du matin,
Par-devant le tribunal civil de Lyon.

VENTE, SUR PUBLICATION JUDICIAIRE,
D'UNE GRANDE et BELLE
MAISON
RÉCEMMENT CONSTRUITE,

COUR, AISANCES, APPARTENANCES ET DÉPENDANCES.

Située à Lyon, rue de la Liberté, 18,

Appartenant au sieur Claude Pacoud, maître serrurier, demeurant à Lyon, place de la Préfecture, 15.

Ladite maison se compose de caves voûtées, rez-de-chaussée, entresol et cinq étages; la façade donne sur la rue de la Liberté.

L'adjudication aura lieu sur la mise à prix de 110,000 f.

Ladite maison est d'un revenu de 9,000 f.

Elle est exempte d'impôts pendant vingt-cinq ans.

S'adresser, pour les renseignements, à M^e Rejaunier, avoué; pour voir le cahier des charges, au greffe du tribunal civil de Lyon, et pour visiter les lieux, à M. Pacoud, à Lyon, place de la Préfecture, 15. (2424)

A VENDRE tout de suite. — Fonds de mercerie situé dans un bon quartier.

S'adresser à M. Teillard aîné, marchand mercier, rue Tupin, n. 9. (4569)

A LOUER de suite. — Au 1^{er} et au 2^e, rue d'Alger, n^o 11, maison Pin, quartier Perrache, DEUX PIÈCES de 13 mètres de large sur 14 mètres de long, et éclairées chacune par huit croisées. Chaque pièce est sans aucune séparation et donne un développement de 560 mètres carrés.

Il existe au rez-de-chaussée une machine à vapeur; les propriétaires peuvent céder la force de plusieurs chevaux pour y monter une fabrique.

A VENDRE, dans le même local, plusieurs crèches et râteliers. (4549)

Pilules Écossaises d'Anderson.

Ce purgatif est utile à tous les âges de la vie; il remédie aux chaleurs de la tête et aux étourdissements; il expulse les humeurs qui font obstacle au libre exercice des fonctions. — 2 f. la boîte.

A la pharmacie de PH. QUET, rue de la Préfecture, 5, à Lyon. (5674)

ITALIE, SICILE, MALTE.

PAQUEBOTS À VAPEUR NAPOLITAINS.

FRANÇOIS-PREMIER, de la force de 160 chevaux.
MARIE-CHRISTINE, de la force de 150 chevaux.
MONGIBELLO, de la force de 250 chevaux.
HERCULANUM, de la force de 300 chevaux.
Service régulier les 9, 19 et 29 de chaque mois pour Gênes, Livourne, Civitta-Vecchia, Naples, Messine, Syracuse et Malte. — La *Marie-Christine* partira les 9, le *Mongibello* les 19, et l'*Herculanum* les 29.
Pour fret et passage, s'adresser à MM. CLAUDE CLERC et C^e, directeurs, à Marseille. (5712)

AVIS. Il a été perdu, vendredi 27 novembre, un chien d'arrêt à deux nez très marqués, poil marron, excepté au poitrail et aux pattes de devant, qui sont gris, tigrés de brun. Il répond au nom de *Brillant*.

Récompense à la personne qui le ramènera ou qui en donnera des renseignements à M. Bernard, quai Monsieur, 121, au 2^e, près la rue de la Barre. (4562)

AVIS. A la demande des habitants de cette ville, M^{lle} ZIMMERMANN, la célèbre Naine du Tyrol, surnommée la *Marquise de Lilliput*, la fiancée du général Tom-Pouce, âgée de 18 ans, taille de 69 centimètres, pesant 9 kilogrammes, parfaite de proportions, donnera ses séances quai Bon-Rencontre, n. 60, à dater du 29 novembre jusqu'au 15 décembre.

M^{lle} la marquise paraîtra dans plusieurs costumes: en toilette de ville, en toilette de cour, et dans son costume national.

Elle dansera et valsera, chantera et travaillera. Elle donnera deux séances par jour: la première à deux heures, et la seconde à huit heures (4540)

AVIS. MM. les propriétaires de moulins à mouler les céréales qui voudraient obtenir des meules dont le service est continu, c'est-à-dire sans besoin d'être repiquées ou trillées, pourront s'adresser à M. Rostand, rue Saint-Côme, 9. (4572)

AVIS. Une maison de commerce DEMANDE DES VOYAGEURS pour la représenter. Appointements fixes et bonnes remises. On exige une bonne tenue.

S'adresser à M. Honoré, de neuf heures du matin à onze heures, rue Saint-Dominique, 14, chez le pelletier. (2915)

PATE PECTORALE

De Mout de Veau.

Elle calme les quintes de toux; elle convient dans les rhumes, catarrhes, oppressions, maux de gorge, éteintes de voix.

Le prix de la boîte de 130 grammes est de 1 f. 20 c.

Pharmacie Macors et Guilleminet, rue Saint-Jean, 30, à Lyon. (5418)

LE PHÉNIX DE LA CHEVELURE.

Cette POMMADE, très avantageusement connue depuis douze années de vogue et de succès, a été adjointe à une Eau nouvellement découverte, après des recherches inouïes, et approuvée par les médecins et les chimistes les plus distingués pour être employée conjointement avec la Pomme. Plus de cinq cents épreuves de cette Eau ont été faites avant de la mettre au jour, et ont produit des effets merveilleux. D'après cela, on garantit d'arrêter la chute des cheveux en dix jours, et de les faire croître en moins d'un mois à des personnes chez lesquelles ils seraient tombés depuis un grand nombre d'années. M. BERLE défie qu'aucune pommade, tannin ou autre, prouve des effets aussi convaincants que celle-ci. Pour mettre le public à l'abri de toute tromperie, chaque pot ou flacon porte cette étiquette: LE PHÉNIX DE LA CHEVELURE, et l'adresse du seul dépositaire, BERLE, coiffeur-parfumeur, place des Terreaux, 17, à Lyon. — Grand dépôt de GANTS JOUVIN. (4571)

AVIS. Un jeune homme, ayant voyagé pour plusieurs maisons de Lyon, demande une place de commis voyageur. — S'adresser à M. Pouget, rue de la Reine, 43. (4573)

CAFÉ-RESTAURANT CHEMIN DE FER,

Rue Ecorcheboeuf, n. 7, à Lyon.

Cet établissement est tenu par le sieur JOLICARD, traiteur, qui sert à la carte et à tout prix. (4560)

OBJETS D'ÉTRENNES,

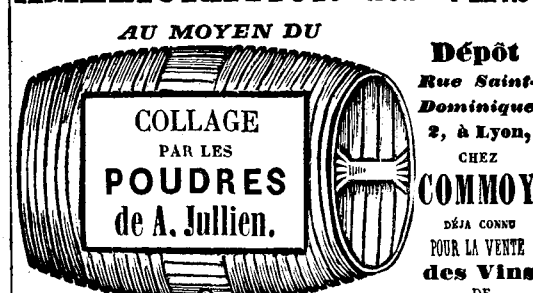
8, à Lyon, rue Saint-Côme, au grand 8,

CHEZ LE SIEUR COQUAIS,

Fabricant de beau plaqué première qualité, tel que réchauds, porte-huiliers, porte-carafes, soupières, salières, cafetières, sucriers.

Couverts argentés à Paris par les procédés Ruolz, avec le poinçon de garantie de 60 grammes d'argent par douzaine; autre genre de 1 f. 25 c. à 2 f. 50 c. (6097)

AMÉLIORATION des VINS



Bordeaux, du Château de Gruaud la Rose et des Vins de Champagne, de la Maison MOËT et CHANDON. — Le sieur COMMOY tient un grand assortiment de Tabletterie fine en nacre et en ivoire; Jeux de Dominos, d'Échecs, de Dames et de Tric-Trac. Il fabrique en grand les Billes de Billard et les retourne. (Abonnements à l'année.) (1852)

MAIRIE DE LA VILLE DE LA GUILLOTIÈRE.

TRAVAUX DE PAVAGE.

Nous, maire de la ville de la Guillotière, Donnons avis : Que le 22 décembre courant, à midi, il sera procédé par nous, avec l'assistance de deux membres du conseil municipal, dans la salle des assemblées, à la mairie, à l'adjudication, par voie de soumissions, de l'entreprise des travaux de pavage à exécuter sur la partie de la rue Sainte-Elisabeth comprise entre le cours Trocadero et la rue Tronchet.

Le devis estimatif desdits travaux et le cahier des charges de l'adjudication sont déposés au secrétariat de la mairie, où chacun peut en prendre connaissance tous les jours non fériés, de neuf heures du matin à trois heures après midi.

Le présent avis sera affiché au nombre de cinquante exemplaires et inséré dans le *Journal de la Guillotière*, et dans les journaux de Lyon le *Courrier*, le *Rhône* et le *Censeur*.

Fait à la mairie, le 7 décembre 1846.
Le maire de la ville de la Guillotière,
(1851) MILLIAT, adjoint.

SIROP ET PATE PECTORALE D'ESCARGOTS

PRÉPARÉS AU SUCRE CANDI. Les enrouements, la grippe, l'asthme, les rhumes, la coqueluche, les catarrhes, les irritations de la gorge et de la poitrine sont toujours guéris par l'usage du SIROP et de la PATE D'ESCARGOTS.
Prix : 2 fr. la bouteille et 1 fr. 50 c. la boîte, avec l'instruction, chez Malignon, pharmacien, grande rue Mercière, 11. (4460)

LYON. — IMPRIMERIE DE BOURSY FILS.
Rue de la Poulaille, 19.